



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 260-2023
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.350

Déposée le : 06.12.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Ammann (Bern, LG) (porte-parole)
Dubler (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -

Aide à l'enfance et à la jeunesse : manquons-nous de places d'accueil (adaptées) ?

Un reportage de la SRF a mis en évidence une problématique connue depuis longtemps : celle du manque de places d'accueil appropriées pour les enfants ainsi que les adolescentes et adolescents en milieu institutionnel. Avant de tirer des conclusions hâtives, il convient de poser le débat de manière objective et d'obtenir davantage d'informations sur la situation actuelle dans le canton de Berne.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quel est le nombre de personnes mineures pour lesquelles une place dans une institution a été sollicitée en 2022/2023 et pour lesquelles aucune place n'a pu être trouvée, ce qui a contraint à maintenir ces personnes dans leur milieu d'origine malgré une évaluation professionnelle non favorable à ce maintien ?
2. Quel est le nombre de personnes qui ont été placées dans une prison pour jeunes en 2022/2023 sans avoir fait l'objet d'un jugement pénal ? Quel était le nombre de jeunes de moins de 16 ans ?
3. Dans combien de cas les placements en prison ont-ils duré plus de cinq jours (en faisant la distinction entre les moins de 16 ans et les plus de 16 ans) ? Quel a été le placement le plus long (en faisant la distinction entre les moins de 16 ans et les plus de 16 ans) ? Quels ont été les chiffres en moyenne (en faisant la distinction entre les moins de 16 ans et les plus de 16 ans) ?
4. Combien de personnes mineures ont-elles été placées en 2022/2023 dans une prison pour jeunes ou dans un établissement fermé (sans unité psychiatrique fermée) alors qu'elles auraient nécessité un séjour psychiatrique stationnaire au vu de l'appréciation des spécialistes ?

5. Combien de personnes mineures ont-elles été placées en 2022/2023 dans une institution pédagogique ouverte alors que, selon l'appréciation des spécialistes, elles auraient dû être hospitalisées en psychiatrie ?
6. Existe-t-il des tables rondes (intercantonales) où les spécialistes des offres concernées se réunissent pour identifier les lacunes, planifier les offres et encourager les échanges professionnels ?
7. Quelles sont les mesures nécessaires connues du canton à ce jour ?
8. Compte tenu de la situation tendue, notamment du fait du manque de places (appropriées) et du manque de personnel qualifié, le canton prévoit-il de prendre des mesures dans le domaine de l'aide stationnaire à l'enfance et à la jeunesse ?
9. Combien de places supplémentaires faudrait-il créer pour garantir les placements (d'urgence) ?

Destinataire
– Grand Conseil